

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le lundi **28 mars 2022**, à 19h30, à la salle du conseil, sise au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, sur trois projets de règlements, lesquels ont été adoptés à la séance du 14 février 2022 et sont intitulés :

- 1.1 *Projet de règlement 1100-175 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage «Équipement public communautaire» à la zone Rd-9*

Ce projet a pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage «Équipement public communautaire» à la zone Rd-9.

- 1.2 *Projet de règlement 1100-176 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de supprimer la zone CcM-28 et d'agrandir la zone Rb-128*

Ce projet a pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Rb-128 à même la zone actuelle CcM-28 afin d'intégrer les lots 3 281 853, 3 281 854, 3 281 597, 3 877 680, 6 323 098, 6 323 099, 6 323 818 et une partie des lots 3 281 612 et 3 281 617 et de supprimer la zone CcM-28.

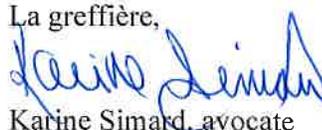
- 1.2 *Projet de règlement 1100-177 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage «Habitation unifamiliale isolée» à la zone Rd-13.*

Ce projet a pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage «Habitation unifamiliale isolée» à la zone Rd-13.

2. Qu'au cours de cette assemblée publique, les projets de règlements seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
4. Que ces projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ces projets de règlements ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, sis au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce onzième jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

La greffière,



Karine Simard, avocate